



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

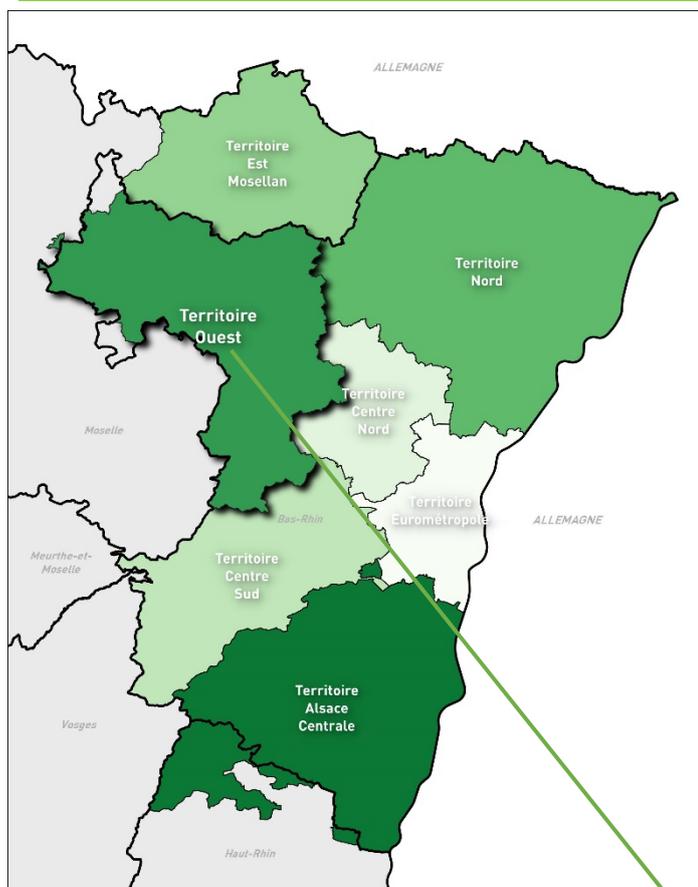
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE NEUWILLER LES SAVERNE





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE NEUWILLER LES SAVERNE

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2015

Membre du SDEA depuis : 05/10/1987

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

Vos usagers

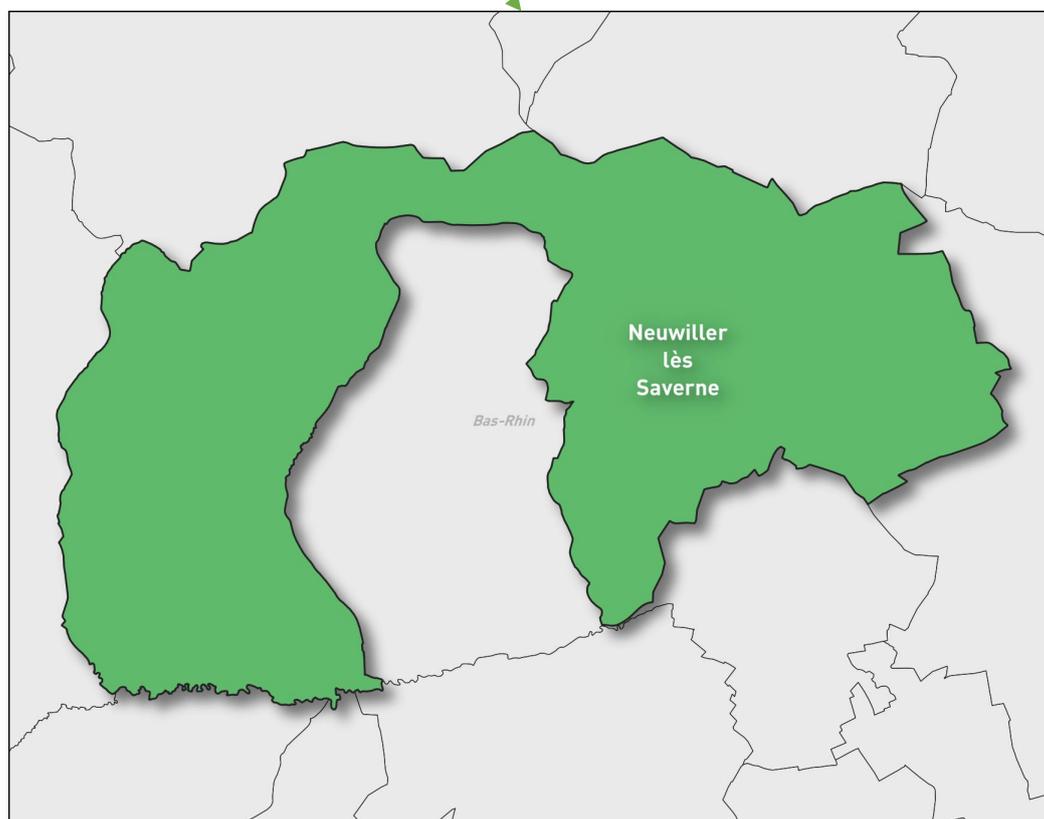
- > 467 abonnés
- > 1 059 habitants desservis

Vos volumes

- > 42 971 m³ assainis
- > 92 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST

Centre et Antenne de rattachement : Saverne





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Daniel BURRUS

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration

Neuwiller-les-Saverne

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
700	1 850

- 7 déversoir(s) d'orage
- 10,43 km de réseaux communaux
- 282 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83	83	83
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %	93 %	93 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

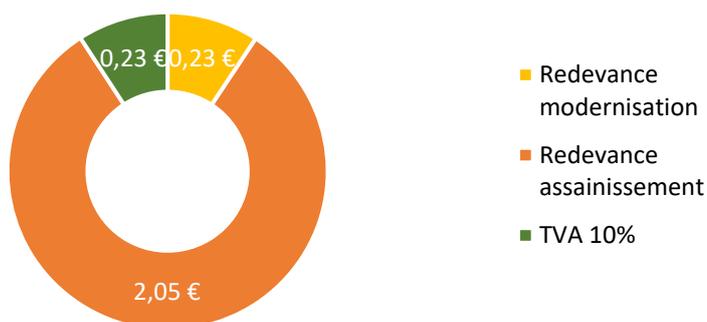
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

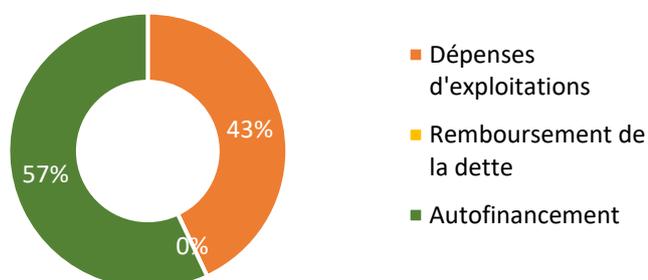
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **62,00 € HT/an**
- Part variable : **1,53 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **2,047 €HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,508 €TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement





Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



La hausse progressive de la redevance d'assainissement du périmètre de Neuwiller-lès-Saverne est à mettre en lien avec la construction d'une nouvelle station d'épuration pour remplacer la STEP, datant de 1973, et les travaux connexes sur les réseaux (conduite de transfert).

Cette hausse progressive résulte d'un travail de prospective financière permettant d'évaluer l'impact financier des travaux et d'anticiper le financement des investissements majeurs.

Ces différents éléments impactent directement le budget Assainissement 2019 ; on note un niveau d'investissement très important de 544 k€ correspondant au démarrage des travaux qui s'étaleront jusqu'à début 2021, ainsi que l'affectation d'un premier emprunt de 217 000 € pour couvrir le déficit lié au programme, en complément du niveau d'autofinancement élevé dégagé.

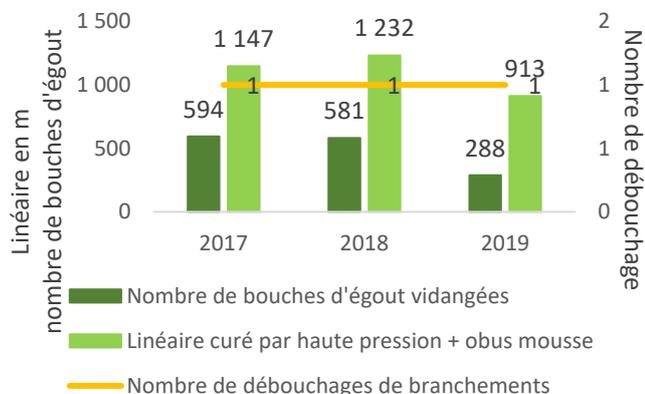
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	3,1 ans
Capital restant dû	0 €	0 €	217 000 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	454 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



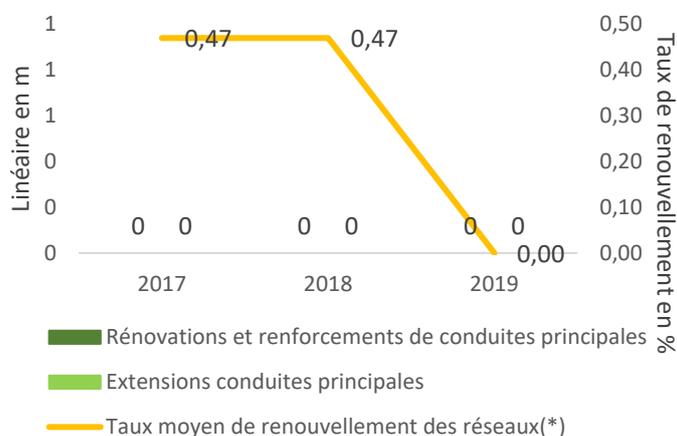
CHIFFRES CLÉS

- **5,81** tonnes de sables extraits du réseau
- **0,91** km de réseaux curés
- **8,72** % taux de curage
- **288** bouches d'égout vidangées
- **1** débouchage de branchement
- **0/0** surverse équipées en autosurveillance

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



**Opérations d'investissement sur réseaux et ouvrages**

En lien avec la construction de la nouvelle STEP, le Périmètre de Neuwiller-lès-Saverne a démarré en 2019 les travaux de pose du réseau de transfert qui acheminera les effluents du site de station d'épuration actuelle jusqu'au site de la nouvelle STEP situé à l'écart.

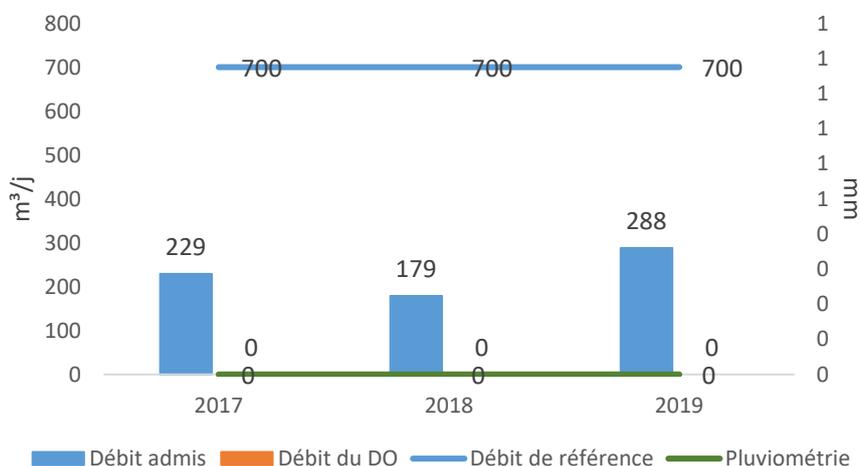
Dans un second temps, lors de la mise en route de la nouvelle station, l'entreprise ADAM, attributaire du marché « réseaux » interviendra pour réaliser les travaux de raccordement et assurer l'acheminement des effluents.



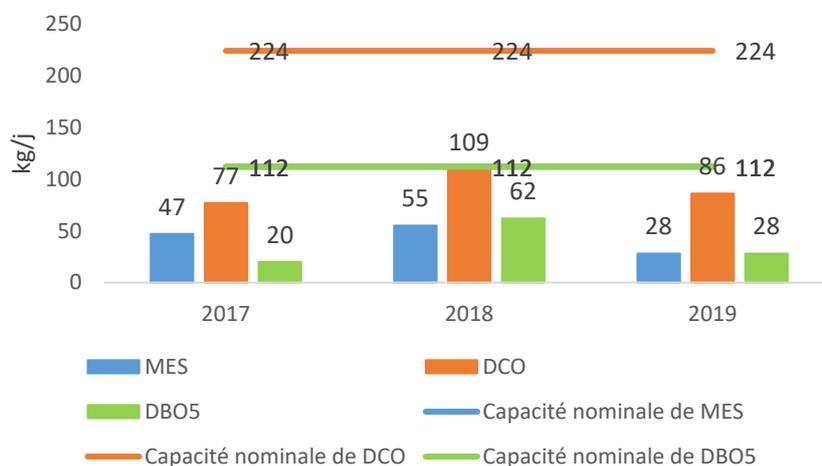
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **41 %** de la valeur nominale, contre **38 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Neuwiller-les-Saverne	41 %	38 %	100 %	ND	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	0 %	0 %	0 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	ND	ND
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

La station d'épuration de 1973 n'est plus conforme au regard de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (conformité des équipements d'épuration de 0 %), en raison de sa capacité insuffisante. Il est à noter que la construction d'une nouvelle station adaptée est en cours.

Les graphiques d'évolution des débits et charges annuels ci-dessus sont difficilement interprétables quant aux variations de charges admises sur l'installation, car ces dernières sont calculées sur seulement deux bilans 24 heures par an, ce qui n'est pas représentatif de l'année complète.

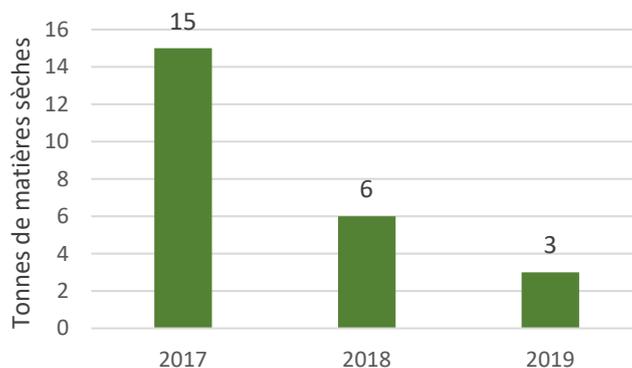
La conformité de la performance des ouvrages d'épuration (sans surverse) a été de 100 % en 2019, au regard des exigences nationales (arrêté du 21 juillet 2015 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement), étant rappelé que cet indicateur est calculé sur la base de la pollution admise sur la filière de traitement (hors surverses), selon les données de 2 bilans entrée/sortie journaliers réalisés par le SDEA (30 janvier et 25 septembre) et des échantillons mensuels ponctuels d'autocontrôle.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



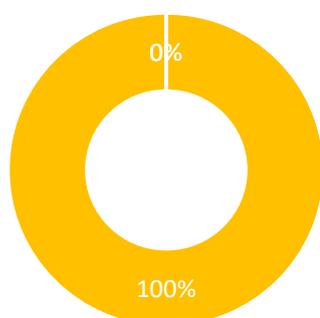
À noter

La production de boues est en baisse par rapport à 2018. À noter que la production 2017 était plus importante, car impactée par le nettoyage de l'ancien bassin d'aération inutilisé qui permet maintenant de stocker les filtrats de déshydratation mobile, afin de les traiter petit à petit sur la station.

Les boues sont envoyées en compostage sur plateforme agréée, après déshydratation sur le site de la STEP par un filtre presse mobile. La valorisation agricole en compostage a été mise en place en 2016, faute de parcelles d'épandage disponibles.

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues déshydratées sont inférieures aux valeurs limites réglementaires autorisant la valorisation agricole des boues. Les paramètres marquants sont le cuivre avec 23 % de la norme et le zinc avec 37 % de la norme.

➤ Éliminations des boues

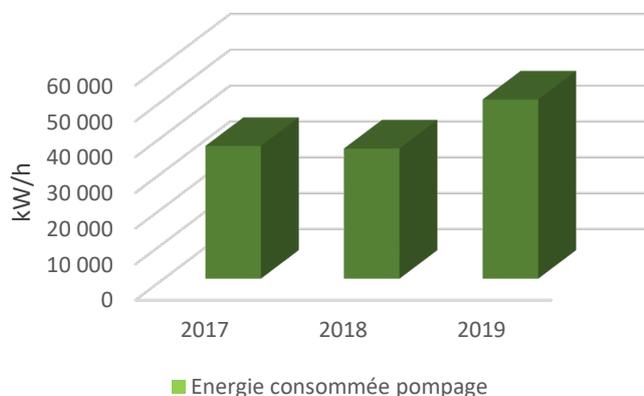


- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

STATION D'EPURATION (STEP)

**À noter**

Avec 50 059 kWh consommés en 2019, la consommation d'énergie de la STEP est en forte hausse par rapport à 2018 (+ 38 %).

Cette hausse est liée à la mise en place d'un hydroéjecteur plus énergivore pour assurer l'aération des effluents et le processus épuratoire, pendant la durée de remplacement de la turbine qui a cassé en juillet 2019.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

L'année 2019 marque le début des travaux de mise en conformité du système épuratoire de Neuwiller-les-Saverne, l'opération comprenant :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement de celle de 1973,
- la pose du collecteur de transfert des effluents entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration, soit environ 1 350 ml de canalisation.

La nouvelle station d'épuration sera de type « boues activées » avec traitement des boues sur lits de séchage plantés de roseaux. Cette solution technique permet en effet de garantir la conformité réglementaire et la performance attendue sur la file « eau » au regard des contraintes de rejets et représente le meilleur compromis « investissement + fonctionnement » pour le périmètre, grâce au séchage des boues sur lits plantés de roseaux.

Les marchés de travaux relatifs au réseau de transfert d'une part, et à la station d'épuration d'autre part, ont été attribués respectivement en avril et juillet 2019. L'ensemble de l'opération représente un investissement de près de 2,3 M€ HT, réalisé avec l'appui du concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

AUTRES INFORMATIONS

Le dossier de déclaration réglementaire déposé au titre de Code de l'Environnement en lien avec la réalisation de la nouvelle STEP a également abouti en 2019, au travers de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 délivré par les services de l'État et fixant les performances à atteindre par le système d'assainissement épuration de Neuwiller-les-Saverne.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Vue d'ensemble de la future station d'épuration de Neuwiller-les-Saverne





CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ET TRANSFERT DES EFFLUENTS

Capacité de traitement : 1350 Equivalents-Habitants
 Montant total de l'opération: 2 300 000 € H.T. - Durée des travaux 18 mois



<p>Maître d'ouvrage</p> <p>PÉRIMÈTRE DE NEUWILLER-LÈS-SAVERNE Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle</p> <p>SDEA Espace Européen de l'Entreprise-Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG-CEDEX Tel: 03 88 19 29 19</p>		<p>Maître d'oeuvre</p> <p>Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle Bureau d'études Épuration</p> <p>SDEA Espace Européen de l'Entreprise-Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG-CEDEX Tel: 03 88 19 29 19</p>	
<p>Coordonnateur SPS</p> <p>ACEBTP 4 rue de la Romaine 67500 HAGUENAU</p>		<p>Contrôle technique</p> <p>Bureau VERITAS CONSTRUCTION 4 rue du Parc - OBERHAUSBERGEN 67088 STRASBOURG Cedex 2</p>	
<p>Entreprises</p>			
<p>Construction d'une station de traitement des eaux usées et pluviales</p> <p>Sources </p> <p>wolf SYSTEME </p>		<p>Réseau de transfert des effluents</p> <p>adam </p>	
<p>DATOO Architecture </p>			
<p>Détail de l'opération</p> <p>Montant total 2 300 000 € H.T.</p> <p>Station d'épuration: 1 600 000 € H.T. - capacité 1350 équivalents-habitants - traitement biologique de type boues activées - traitement des boues sur filtres plantés de roseaux</p> <p>Réseaux de transfert des effluents: 700 000 € H.T. - Gravitaires 1350 ml de polypropylène DN 315 mm</p>		<p>Travaux cofinancés par :</p> <p>1 556 000 € H.T. 67,7 % SDEA</p> <p>744 000 € H.T. * 32,3 % AGENCE DE L'EAU RHÉNAINE</p> <p>* (y compris fond Solidarité Urbain Rural)</p>	



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 <p>Épluchures fruits et légumes</p>	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 <p>Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures</p>	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 <p>Les médicaments</p>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 <p>Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...</p>	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 <p>Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.</p>	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 059
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,51 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	ND
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,1 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)